

WELEDA

Depuis  1921

Règlement du jeu-concours Weleda

Article 1 – Jeu concours

La SA Weleda au capital de 3400000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 9 rue Eugène Jung 68331 Huningue, immatriculée sous le numéro RCS Mulhouse 945850246, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat d'une durée de huit jours, du mercredi 5 mars 2019 au vendredi 31 mai 2019 sur la page du site de Weleda, accessible à l'adresse suivante : <https://www.weleda.fr/jeu-intersport>. Ce jeu-concours permet aux Participants de gagner les lots ci-après (article 4).

Le présent règlement définit les règles applicables au Jeu-Concours.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine. Pour participer, jouez sur le site <http://www.weleda.fr/> pendant la période mercredi 5 mars 2019 au vendredi 31 mai 2019 minuit.

Chaque Participant ne peut s'inscrire physiquement qu'une seule fois. WELEDA ne conservera qu'une seule adresse e-mail par personne. La première inscription sera conservée.

Article 3 – Modalité de participation

3.1 Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée, il convient aux Participants de se connecter au site <http://www.weleda.fr/> et de remplir un formulaire d'identité.

Les champs à remplir pour participer sont les suivants : civilité, nom, prénom, adresse email, adresse postale.

3.2 Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Weleda se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

De plus, les Participants garantissent Weleda contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

A ce titre, chaque Participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas utiliser plusieurs adresses courriel pour une même personne physique ;
- Ne pas participer à partir du compte électronique d'un autre Participant ;
- Ne pas modifier ou tenter de modifier les dispositifs du jeu-concours proposés.

WELEDA

Depuis  1921

L'ensemble des employés de la société organisatrice ne peut participer à ce jeu-concours.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de son auteur.

Un Participant ne respectant pas l'une ou plusieurs disposition(s) du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours et de la dotation qui, le cas échéant, pouvait lui être attribuée.

Weleda se réserve donc le droit de modérer à posteriori de ne pas valider, voire exclure ou supprimer du concours toute participation effectuée au moyen d'un formulaire incomplet, envoyé après la date et l'heure limites ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Chaque Participant est tenu de communiquer obligatoirement ses nom et prénom, adresse mail afin qu'il puisse être contacté par Weleda par la suite pour l'envoi des dotations (article 6).

La participation au Jeu-Concours est entièrement gratuite.

Article 4 – Lots

4.1 Valeur commerciale des lots

Le jeu-concours est doté de :

- 10 x 7 jours de location de matériel de ski Pack Rouge d'une valeur de 145 € chacun
- 10 x 2 jours de location de matériel de ski Pack Rouge d'une valeur de 53 € chacun
- 10 x la Gamme Sport Weleda (1 Gel Douche Sport 200 ml, 1 Huile de Massage à l'Arnica 100 ml, 1 Bain Récupération à l'Arnica 200 ml) d'une valeur de 33 € chacun

4.2 Modalité d'utilisation

Les lots sont non cessibles et non transmissibles.

Weleda se réserve le droit de remplacer cette dotation par un prix de même valeur et ayant des caractéristiques proches si les circonstances l'exigent, et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée pour ce motif.

Article 5 – Tirage au sort

Les Gagnants seront sélectionnés au moyen d'un tirage au sort parmi les inscrits qui sera effectué le 4 juin 2019 par la société Weleda France.

Article 6 – Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

WELEDA

Depuis  1921

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, ou de lui livrer son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Weleda ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations aux Gagnants avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par email à l'adresse email qu'ils auront indiqué.

Article 7 – Non-Responsabilité

La responsabilité de Weleda est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

Weleda se réservant le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Weleda ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de :

- l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- perte ou de problème d'acheminement par Internet des bulletins de participation et des annonces aux Gagnants
- bulletin de participation rejeté pour absence de l'un des éléments devant obligatoirement y figurer.
- problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

Article 8 – Acceptation du présent règlement

Toute participation au jeu-concours décrite à l'article 2 ci-dessus implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Chaque Participant déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, du présent règlement du jeu-concours et précise (en cochant une case) s'il désire ou non, recevoir des offres commerciales de Weleda.

Article 9 – Litiges éventuels

Tout litige qui surviendrait à l'occasion du présent jeu-concours relèverait de la compétence exclusive du Tribunal de Mulhouse.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à Weleda dans un délai de sept jours après la clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi).

WELEDA

Depuis  1921

Article 10 – Données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées exclusivement à Weleda, aux seules fins de la prise en compte de la participation au Jeu, de la gestion des Gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu (envoi des lots notamment).

Les Participants sont informés que les données à caractère personnel suivantes sont collectées et font l'objet d'un traitement par WELEDA SA : nom et prénom, civilité, adresse(s) électronique(s), adresse postale.

Ces informations sont indispensables au bon déroulement du jeu concours. **Leur absence entraîne l'impossibilité pour le Participant de participer au jeu concours ou au Gagnant de recevoir son lot.**

Ces données font l'objet d'un traitement aux fins suivantes :

- Gestion du jeu concours ;
- Livraison des lots gagnés ;
- Respect des obligations légales et réglementaires.
- Envoi de newsletters si le participant en fait la demande

Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, données ou louées à des tiers, sauf obligation légale ou judiciaire lui enjoignant de le faire. Les Participants sont toutefois informés que ces informations seront transmises au transporteur en charge de la livraison des lots qui agit en tant que sous-traitant de WELEDA s'agissant du traitement des données personnelles dont il a connaissance.

Ces données sont hébergées en Allemagne chez Satzmedia, Altonaer Poststraße 9, 22767 Hamburg.

Ces données sont conservées par WELEDA pendant toute la durée du jeu concours et pendant les 5 ans qui suivent ce dernier.

Sécurité des données personnelles des Participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, WELEDA s'engage à prendre toute précaution utile, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données personnelles des Participants et, notamment, empêcher que ses données personnelles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Droits des clients sur leurs données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, les Participants disposent d'un droit de limitation du traitement, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant. Il/elle peut expressément s'opposer au traitement de ses données personnelles.

Pour exercer ce droit, il/elle peut écrire à : dpo@weleda.fr en indiquant ses nom, prénom et adresse. Une réponse sera alors adressée au Participant dans un délai de 1 mois à compter de la réception de la demande.

Enfin, les Participants sont informés de leur droit de saisir l'autorité administrative compétente s'il/elle estime que ses droits n'ont pas été respectés.

WELEDA

Depuis  1921

Article 11 – Consultation du règlement

Le règlement est consultable sur le site Internet de la société organisatrice ou sur la page du jeu à l'adresse : <https://www.weleda.fr/jeu-intersport>

Le présent règlement peut être également envoyé par courrier à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice à l'adresse suivante : 9 rue Eugène Jung - 68330 HUNINGUE

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande expresse écrite conjointe, au tarif lent en vigueur. (Timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).